



DEPARTEMENT DES ALPES DE
HAUTE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHAUDON-NORANTE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de Chaudon-Norante dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30 à la Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CALAMUSO Michel, 1er adjoint.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Présents : Madame CHASPOUL, Monsieur DODRUMEZ, Monsieur FLANDIN, Monsieur FLEURY, Monsieur IMBERT, Monsieur MISTRAL, Madame RALL, Monsieur RISOLI, Monsieur CALAMUSO

Absents excusés : Madame LAZARIN, Monsieur MONBAILLY

Secrétaire de séance : Monsieur MISTRAL

ORDRE DU JOUR

- * Délibération sur le compte de gestion
- * Délibération sur l'affectation des résultats
- * Vote des taux de fiscalité pour l'année 2023 : Taxe d'habitation, Taxe foncière bâti et non bâti
- * Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance et fait l'appel. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2023_01 vote du CA 2022 Eau et Assainissement Chaudon Norante

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RALL Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

FONCTIONNEMENT

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés		5 577,67 €
Opérations de l'exercice	45 061,04 €	58 441,45 €
TOTAUX	45 061,04 €	64 019,12 €
Résultat de clôture		18 958,08 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés		12 127,73 €
Opérations de l'exercice	61 964,07 €	36 770,30 €
TOTAUX	61 964,07 €	48 938,03 €
Résultat de clôture	13 026,04 €	

ENSEMBLE

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés		17 745,40 €
Opérations de l'exercice	107 025,11 €	95 211,75 €
TOTAUX	107 025,11 €	112 957,15 €
Résultat de clôture		5 932,04 €

Reste à réaliser : 20 938,00 €

Besoin/Excédent de financement : 15 005,96 € (dépenses ou déficit)

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

18 958,08 € au compte 1068 (recette d'investissement)

DEBATS : aucun

2023_02 vote du CA 2022 budget commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RALL Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

FONCTIONNEMENT

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés		93 915,51 €
Opérations de l'exercice	110 603,79 €	187 683,39 €
TOTAUX	110 603,79 €	281 598,90 €
Résultat de clôture		170 995,11 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés	70 884,14 €	
Opérations de l'exercice	23 570,80 €	96 856,92 €
TOTAUX	93 941,94 €	96 856,92 €
Résultat de clôture		2 914,98 €

ENSEMBLE

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés	70 884,14 €	93 915,51 €
Opérations de l'exercice	133 661,59 €	284 540,31 €
TOTAUX	204 545,73 €	378 455,82 €
Résultat de clôture		173 910,09 €

Reste à réaliser : 6 338,02 €

Besoin/Excédent de financement : 167 572,07€ (recettes ou excédent)

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

3 423,04 € au compte 1068 (recette d'investissement)

167 572,07 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

DEBATS : Aucun

2023_006 vote des taux d'imposition

A compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE, les locaux meubles sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'état ou des collectivités locales et non exonérés et les logements vacants depuis plus de deux ans;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir

- APPROUVER pour 2023, le taux de Taxe d'habitation : 8.74 %
- APPROUVER pour 2023, le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31.2 %
- APPROUVER pour 2023, le taux de Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44,68 %

DEBATS : Aucun

***L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt les débats et remercie les conseillers.
La séance est levée à 20h00.***

à Chaudon-Norante,
le 11 avril 2023

La Présidente de Séance,
Evelyne RALL

Le Secrétaire de séance,
Guillaume MISTRAL

Publié le : 14 avril 2023